



LE REFERENTIEL NATIONAL DE LA QUALITE

(CIAQES, MESRS, Algérie)



1. LA FORMATION

✓

Champs F1 : La définition de l'offre de formation et son pilotage (06 références)

Interprétation : il s'agit de mettre en place des programmes de formation détaillés et de mettre les outils nécessaires pour le suivi et la progression ou l'amélioration des programmes

Référence F11 : L'institution offre des formations en adéquation avec son environnement politique, scientifique, socioprofessionnel et elle tient compte du contexte national et international

Interprétation : il s'agit pour l'institution de définir son offre de formations en tenant compte des attentes et des besoins de l'environnement régional, national et international.

Code	Critère	Preuve
F111	L'institution entretient des relations avec les établissements de l'enseignement secondaire de sa région.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les responsables pédagogiques effectuent des visites dans des établissements d'enseignement secondaires (jamais, peu, souvent). 2. Les lycéens effectuent des visites dans l'institution universitaire (jamais, peu, souvent).
F112	L'institution définit les grands domaines de formation en relation avec ses compétences.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution a élaboré et mis en place de grands domaines de formation en relation avec ses compétences.

Référence F12 : L'offre de formation est cohérente au regard du projet de l'institution et de ses moyens matériels, humains et pédagogiques.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de s'assurer que l'offre de formation est en adéquation avec les objectifs fixés.

Code	Critère	Preuve
F121	L'offre de formation est élaborée par les structures pédagogiques de l'institution.	1. Taux d'enseignants participant à l'élaboration de l'offre de formation.
F122	Les demandes d'habilitation des formations s'inscrivent dans les objectifs de l'institution.	1. Nombre de formations habilités, mais non lancées. 2. Rapport entre le nombre de formations en relation avec les missions de l'institution et le nombre de formations totales.
F123	L'institution se dote de moyens humains et matériels appropriés.	1. Taux d'encadrement 2. Taux de diplomation Licence 3. Taux de diplomation Master 4. Nombre de salles d'enseignement supérieur à 100 places 5. Nombre de salles d'enseignement entre 50 et 100 places 6. Nombre de salles d'enseignement inférieur à 50 places

Référence F13 : L'offre de formation s'appuie sur des approches pédagogiques adaptées et innovantes.

Interprétation : Il s'agit pour l'institution de s'approprier les outils et les méthodes d'enseignement modernes pour rendre attractive et visible son offre de formation.

Code	Critère	Preuve
F131	L'institution se dote de démarches avérées de conception de l'offre de formation.	1. Utilisation de la démarche Tuning. 2. L'offre de formation contient des indicateurs de mesure.
F132	Les enseignements font usages des TIC.	1. Utilisation des TIC dans l'enseignement.

Référence F14 : L'institution rend visible son offre de formation.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de s'approprier les outils et méthodes modernes pour rendre attractive son offre de formation.

Code	Critère	Preuve
F141	La présentation des parcours de formation est facilement accessible aux étudiants.	1. Les parcours de formation sont disponibles aux étudiants sur support numérique et papier. 2. Le site web présente les parcours de formation.
F142	Les documents diffusés présentent clairement les objectifs et les parcours de formation.	1. Les objectifs sont bien compris par les parties concernées (enseignants, étudiants et secteur de l'emploi).

Référence F15 : L'institution développe des structures de pilotage et de mise en œuvre des formations.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de s'appuyer sur les structures scientifiques et les organes de concertation pour concevoir, concrétiser et assurer le suivi et le bon déroulement des programmes de formation.

Code	Critère	Preuve
F151	L'institution se dote de modalités de coordination pédagogique qui assurent la cohérence des contenus.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre des responsables pédagogiques participant à l'élaboration du contenu des formations. 2. Rapport entre le nombre d'enseignants qui participent à l'élaboration du contenu et le nombre total d'enseignants.
F152	Les stages et projets font l'objet d'un encadrement spécifique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une structure ou d'une cellule d'encadrement pour les stages des étudiants. 2. Existence d'une commission pédagogique regroupant les compétences nécessaires à la validation des projets. 3. L'encadrement des projets est assuré par des compétences de l'institution en relation avec le monde industriel et économique.

Référence F16 : L'institution propose des modes de formations variés (à distance, en alternance...).

Interprétation : il s'agit pour l'institution de diversifier ses modes de formation en fonction des moyens dont elle dispose dans le but d'améliorer ses prestations.

Code	Critère	Preuve
F161	Mise en place d'un dispositif de suivi de formations variées.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de formations certifiantes. 2. Nombre de formations à distance. 3. Nombre de formations alternées.



Champs F2 : L'accompagnement de l'étudiant dans sa formation (03 références)

Interprétation : ce champ concerne la prise en charge totale de l'étudiant dans le cadre de son orientation tout en lui facilitant son insertion dans le milieu universitaire.

Référence F21 : L'institution a une politique d'accueil, de suivi et d'aide à la réussite des étudiants.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'assurer les meilleures conditions de réussite pour les étudiants.

Code	Critère	Preuve
F211	L'institution, au préalable, s'assure que le bachelier est préparé pour son parcours universitaire.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation des journées de sensibilisation autour de la thématique de la vie universitaire. 2. L'orientation du futur bachelier est assurée par le lycée.
F212	L'institution a mis en place un tutorat.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un tutorat pour les entrants. 2. Existence d'un tutorat pour les autres années d'études.
F213	Les horaires d'ouverture des services pédago-administratifs sont clairement affichés et sont compatibles avec la présence des étudiants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les horaires d'ouverture et de fermeture des structures de l'institution sont clairement affichés. 2. Les horaires d'ouverture et de fermeture des structures de l'institution sont diffusés sur le web. 3. Proportion des étudiants n'ayant pas de charges pédagogiques durant les heures de services.
F214	L'institution a mis en place un espace numérique de travail (ENT) pour héberger des compléments de cours à la disposition des étudiants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un ENT dans le site Web de l'institution. 2. Nombre de cours en lignes/nombre total de cours par année de licence. 3. Nombre de cours en lignes/nombre total de cours par année en Master.

Référence F22 : L'institution offre la possibilité d'une mobilité interne (passerelles) et externe (nationale, internationale).

Interprétation : l'institution s'emploie à déployer et à instaurer les bonnes pratiques pour favoriser la mobilité à ses partenaires.

Code	Critère	Preuve
F221	L'offre de formation est suffisamment renseignée pour un observateur étranger.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation de l'offre de formation en crédits à travers le site web de l'institution. 2. Présentation de l'offre de formation en standard anglo-saxon à travers le site web de l'institution. 3. Présentation de l'offre de formation en arabe à travers le site web de l'institution. 4. Présentation de l'offre de formation en langue étrangère à travers le site web de l'institution.
F222	L'université élabore et délivre à ses diplômés de manière systématique un supplément au diplôme.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un supplément au diplôme pour la Licence. 2. Existence d'un supplément au diplôme de Master. 3. Le supplément au diplôme est conforme aux critères définis par la commission européenne.
F223	L'offre de formation est élaborée de manière à faciliter les périodes d'études à l'étranger.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'offre de formation intègre les normes ECTS et autres. 2. Les crédits obtenus dans une institution à l'étranger sont négociés et capitalisés au profit de l'étudiant dès son retour de mobilité.

Référence F23 : L'institution a une politique d'accès à la documentation et à tous supports pédagogiques.

Interprétation : il est question pour l'institution de mettre à disposition des parties prenantes (étudiants, enseignants, ...) divers supports pédagogiques ainsi que les conditions favorables à la recherche documentaire.

Code	Critère	Preuve
F231	Les bibliothèques ont des horaires d'ouvertures étendus.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouvertures des bibliothèques au-delà des heures administratives (OUI, NON). 2. Nombre d'heures d'ouvertures des bibliothèques au-delà des heures administratives. 3. Nombre d'heures d'ouvertures des bibliothèques durant les heures administratives (OUI, NON).
F232	L'institution établit des relations avec les bibliothèques régionales, nationales et internationales.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'accords conclus entre la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques régionales. 2. Nombre d'accords conclus entre la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques nationales. 3. Nombre d'accords conclus entre la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques internationales. 4. Nombre de projets communs développés par la bibliothèque de l'institution et les bibliothèques régionales, nationales et internationales.
F233	La bibliothèque assure les prêts d'ouvrages à ses usagers.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre mensuel de prêts d'ouvrages pour les étudiants. 2. Nombre mensuel de prêts d'ouvrages pour les enseignants.



Champs F3 : L'évaluation et la révision des enseignements (02 références)

Interprétation : il concerne la mise à jour des enseignements, le suivi et l'évaluation des formations afin d'améliorer la pédagogie.

Référence F31 : Les enseignements sont soumis à des révisions et à des évaluations particulières.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'instaurer les outils pour l'évaluation de ses formations.

Code	Critère	Preuve
F311	Les enseignements sont évalués périodiquement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'une cellule d'évaluation des enseignements. 2. Période e mois entre deux évaluations successives. 3. Un rapport d'évaluation est produit à chaque évaluation.
F312	Les personnels et les étudiants sont associés aux évaluations des enseignements.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un formulaire d'évaluation de la qualité des enseignements à l'intention des responsables. 2. La cellule d'évaluation comprend des personnels technico-administratif et des étudiants.

Référence F32 : L'institution développe des processus d'amélioration de la pédagogie.

Interprétation : l'institution de dote de mécanismes nécessaires à l'amélioration de la pédagogie.

Code	Critère	Preuve
F321	Il existe des actions de formation proposées aux enseignants.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de formations disciplinaires proposées aux enseignants. 2. Rapport entre le nombre de formations disciplinaires réalisées / Nombre d'enseignants.
F322	Les enseignants font preuve de professionnalisme.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Utilisation de l'audio-visuel, de l'informatique ou du multimédia pour l'apprentissage. 2. Ponctualité de l'enseignant (début et fin des périodes, remise des notes et des travaux dirigés). 3. Correction équitable des examens, travaux, rapports. 4. Accessibilité de l'enseignant pour la consultation en dehors des heures du cours (ou laboratoire). 5. Niveau d'élocution (langue, vocabulaire, ton) de l'enseignant.



Champs F4 : Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants (03 références)

Interprétation : ce champ permet de mesurer les résultats de la formation par le biais des comités pédagogiques et des jurys de délibération.

Référence F41 : L'institution valide les apprentissages tout au long des parcours de formation.

Interprétation : les parcours de formation sont jalonnés par des contrôles continus de connaissances assurés en présentiel ou par le travail individuel.

Code	Critère	Preuve
F411	Mise en place d'un dispositif d'évaluation des connaissances.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre semestriel de devoirs surveillés. 2. Nombre semestriel d'examens surveillés.
F412	Mise en place de validation et d'évaluation des apprentissages.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les stages de mise en situation professionnelle en entreprise sont évalués. 2. Les mémoires de fin d'études sont évalués.

Référence F42 : Les épreuves d'évaluation sont en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.

Interprétation : les épreuves d'évaluation sont en concertation par les enseignants en vue de répondre aux exigences de qualité pédagogique.

Code	Critère	Preuve
F421	Mise en place d'un dispositif d'évaluation.	1. Les épreuves d'une matière sont élaborées par les enseignants de cette matière.

Référence F43 : Les modalités de contrôle des connaissances sont objectives, équitables, fiables, publiées et communiquées.

Interprétation : comment s'assurer que les contrôles de connaissances répondent à des critères d'objectivité, de fiabilité,...

Code	Critère	Preuve
F431	L'institution implique ses équipes pédagogiques et ses jurys d'évaluation.	1. Les épreuves sont élaborées par l'équipe pédagogique par matière (Oui, Non). 2. Les résultats sont validés par l'équipe pédagogique et par le jury final. 3. Les recours sont traités et une réponse est donnée par le jury d'évaluation.
F432	Les modalités d'examens sont en accord avec les règles en vigueur dans l'établissement.	1. Respect de l'anonymat lors des corrections de copies. 2. Les surveillants établissent un rapport de surveillance.
F433	Mise en place d'un dispositif d'évaluation.	1. Existence d'un mécanisme électronique permettant d'accéder aux résultats en toute confidentialité.



Champs F5 : L'orientation et l'insertion professionnelle (04 références)

Interprétation : il s'agit de mettre en place des mécanismes facilitant l'orientation et l'insertion Professionnelles des diplômés par le biais des relations de coopération entre l'université et le secteur socioéconomique tout en veillant à la bonne employabilité des diplômés.

Référence F51 : L'institution développe un dispositif d'orientation.

Interprétation : il s'agit de communiquer aux étudiants toutes les informations sensées faciliter leur orientation.

Code	Critère	Preuve
F511	L'institution dispose d'une cellule d'information et d'orientation.	1. Existence dans l'institution d'un service d'information et d'orientation. 2. Nombre annuel de sessions d'information à l'intention des étudiants
F512	L'institution fait participer l'ensemble de ses personnels à sa politique d'information et d'orientation.	1. Nombre annuel de sessions d'information à l'intention des personnels sur la politique d'information et d'orientation.

Référence F52 : L'institution développe un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

Interprétation : mise en place de dispositifs pour aider les étudiants à s'intégrer à la vie professionnelle.

Code	Critère	Preuve
F521	L'institution dispose d'une cellule d'information et d'orientation.	1. Existence d'une interface université –entreprise..
F522	Des enseignements de	1. Nombre de cours de pré professionnalisation et de

	sensibilisation aux réalités socioéconomiques sont dispensés.	sensibilisation aux réalités socioéconomiques.
F523	Des stages intégrés aux parcours sont proposés à l'étudiant.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de stages obligatoires réalisés par l'étudiant en licence. 2. Nombre de stages obligatoires réalisés par l'étudiant en master.

Référence F53 : L'institution développe des partenariats avec le milieu socioprofessionnel.

Interprétation : tisser des liens de partenariat avec le monde professionnel.

Code	Critère	Preuve
F531	L'institution a une politique de partenariat avec son environnement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de conventions signées. 2. Nombre de projets développés avec l'industrie ou le monde économique. 3. Nombre de réunions avec la chambre de commerce. 4. Rapport entre le nombre de Licences professionnelles sur le nombre total de Licences. 5. Rapport entre le nombre de Masters professionnels sur le nombre total de Masters.

Référence F54 : L'institution développe un dispositif de suivi de l'employabilité des diplômés.

Interprétation : comment s'assurer de la bonne employabilité des diplômés.

Code	Critère	Preuve
F541	L'institution effectue des enquêtes d'employabilité.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un catalogue (téléphone, email) de ses diplômés. 2. Nombre d'enquêtes réalisées auprès des employeurs.
F542	L'institution révisé ses diplômes sur la base des bilans obtenus.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence d'un service chargé d'analyser et d'exploiter les données récoltées.



Champs F6 : La formation doctorale (02 références)

Interprétation : il s'agit d'assurer et d'améliorer la formation des formateurs et des chercheurs en s'appuyant sur la coopération nationale et internationale.

Référence F61 : L'institution garantit la qualité des formations doctorales par leur adossement scientifique et par des stratégies de coopération nationale et internationale.

Interprétation : Encourager la coopération nationale et internationale dans le but d'assurer une formation doctorale de qualité.

Code	Critère	Preuve
F611	Les formations doctorales sont mises en œuvre par la mutualisation des moyens humains et matériels au niveau national et international.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de conventions de cotutelle de thèses. 2. Nombre de mobilités doctorales (stages de courte et longue durée).

Référence F62 : L'institution développe un dispositif d'encadrement, de suivi et d'insertion de ses docteurs.

Interprétation : il s'agit de suivre et d'encadrer ses doctorants pour favoriser leur insertion dans les laboratoires ou dans la recherche développement.

Code	Critère	Preuve
F621	L'établissement a mis en place un comité de thèses.	1. Séminaire de cadrage.
F622	L'établissement encourage l'insertion de ses docteurs.	1. Nombre de doctorants intégrés dans les laboratoires de recherche. 2. Nombre de doctorants assurant l'encadrement en graduation. 3. Nombre de doctorants en thèse sous convention avec le secteur économique.



Champs F7 : La formation continue (03 références)

Interprétation : il s'agit de la mise en place et de la valorisation de la formation diplômante et/ou certifiante afin d'améliorer et d'actualiser les connaissances des diplômés issus des milieux académiques et socioéconomiques, et ce pour mesurer le rôle social de l'institution.

Référence F71 : La formation continue est partie intégrante de l'offre de formation.

Interprétation : il s'agit de mesurer le rôle social de l'institution en se penchant sur le volet de la question : la formation continue.

Code	Critère	Preuve
F711	L'institution a développé un dispositif de formation continue	1. Pourcentage d'étudiants intégrés dans le cursus ayant entre 26 et 33 ans. 2. Pourcentage d'étudiants intégrés dans le cursus ayant plus de 33 ans. 3. Existence d'une structure de formation continue. 4. Nombre de formations continues assurées par an.
F712	L'établissement encourage l'insertion de ses docteurs.	1. L'institution valide les acquis de l'expérience.. 2. Nombre d'étudiants admis sur le critère de validation des expériences.

Référence F72 : L'institution favorise l'accueil des adultes en reprises d'études.

Interprétation : il s'agit de mesurer le rôle social de l'institution en se penchant sur un volet de la question : l'intégration des personnes adultes dans le circuit de la formation..

Code	Critère	Preuve
F721	L'institution a un service d'accueil des adultes en reprise d'études.	1. Rapport entre le nombre d'adultes (venant des entreprises) et le nombre d'étudiants venant du secondaire.
F722	Les supports pédagogiques pour formations complémentaires sont disponibles à la bibliothèque.	1. Nombre de supports publiés.

Référence F73 : L'institution assure des formations diplômantes et/ou certifiantes pour des publics du milieu académique et des milieux socioprofessionnels.

Interprétation : l'institution met les moyens nécessaires pour garantir des formations diplômantes et/ou certifiantes destinées aux publics issus des milieux académiques et socioprofessionnels.

Code	Critère	Preuve
F731	Des formations de PGS (Post-Graduation Spécialisée) sont assurées.	1. Nombre de formations certifiantes organisées par an. 2. Nombre moyen de diplômés (PGS) sortant par période. 3. Rapport entre le nombre de spécialités assurées et le nombre de spécialités demandées.

